



FORMATIONS

2018

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



EDITO

SOMMAIRE

L'URIOPSS au service
des acteurs de la
solidarité

p. 3

Vous former

p. 4

Offre de formations
2018

p. 6

Vous inscrire

p. 57

Organisation générale
des stages

p. 58

Pour répondre au plus près aux attentes et enjeux des associations du secteur et de ses acteurs, l'URIOPSS Occitanie s'attache à vous proposer chaque année une offre de formation renouvelée et enrichie. Cela sera à nouveau le cas nous l'espérons en 2018 avec de nouveaux thèmes autour d'axes majeurs : gouvernance associative, droit social et ressources humaines, gestion et comptabilité, pratiques professionnelles.

Nos formations s'inscrivent dans le respect des valeurs de notre réseau et répondent à un objectif : permettre à nos adhérents d'être soutenus dans un environnement de plus en plus complexe et exigeant, avec pour nécessité de maintenir et de développer les connaissances et compétences des professionnels au service des personnes accompagnées.

A ce titre, le réseau Uniopss-Uriopss s'est engagé depuis l'année 2016 dans une démarche de modernisation et d'amélioration continue du service rendu à l'adhérent. Ainsi, depuis juin 2017, l'URIOPSS Occitanie est référencable par de nombreux OPCA sur la plateforme nationale Datadock. Cette procédure est la garantie que l'URIOPSS poursuit une démarche de développement continue de la qualité de ses actions de formation en respectant les critères définis par les financeurs de la formation professionnelle.

Face à une nouvelle réforme annoncée de la formation professionnelle, l'URIOPSS réaffirme avec cette nouvelle offre sa volonté de faire de la formation un axe essentiel pour garantir la qualité de l'accompagnement et son évolution tout en sécurisant les emplois.

Olivier HAMMEL
Président

*LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
FORCE ESSENTIELLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES ACCUEILLIES*



L'URIOPSS AU SERVICE DES ACTEURS DE SOLIDARITE

ENGAGÉE DEPUIS PLUS DE 60 ANS DANS LA DÉFENSE DES PUBLICS FRAGILES

L'URIOPSS apporte son expertise en accompagnant les structures du secteur dans l'élaboration de leurs projets.

Les plus-values d'un accompagnement effectué par l'URIOPSS :

 **Connaissance approfondie du secteur de la solidarité** ainsi que des acteurs régionaux et locaux.

 **Interlocuteur reconnu** par les autorités de contrôle et de tarification du secteur.

 **Articulation entre les différents pôles de compétence de notre équipe** afin d'appréhender les accompagnements avec une vision large globale.

Actant les évolutions induites par la réforme territoriale, l'URIOPSS Occitanie accompagne les projets de ses adhérents sur les 13 départements de la région Occitanie.

AU PLUS PRES DES ADHERENTS

■ Représentation

Reconnue pour son expertise, l'URIOPSS siège au sein des principales instances régionales pour y défendre les intérêts de ses adhérents et faire remonter leurs préoccupations et positions. Une double-approche : technique et politique.

■ Animation

Afin de favoriser les échanges entre acteurs, l'URIOPSS anime des groupes de travail tout au long de l'année et organise des temps d'échanges et de rencontres.

■ Conseil

A l'écoute des problématiques rencontrées par ses adhérents, l'URIOPSS leur apporte conseil et soutien grâce à ses compétences techniques tant sur les aspects sectoriels que transversaux.

■ Accompagnements

L'URIOPSS apporte son savoir-faire en accompagnant les structures du secteur dans l'élaboration de leurs projets.

QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

Elaboration de projets

Projet associatif - Projet d'établissement - Projet personnalisé - Projet de rapprochement, de fusion, de coopération...

Vie associative

Révisions des statuts - Elaboration du Document Unique de Délégation - Audit de gouvernance

Application de nouvelles réglementations

Démarche d'évaluation interne - Appel à projets

Accompagnement en Ressources humaines

Gestion des Ressources Humaines - Restructuration - Diagnostics RH {Référencement UNIFAF} - GPEC - Qualité de vie au travail



POUR VOUS FORMER

LA FORMATION, FORCE ESSENTIELLE
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES

La loi du 5 mars 2014 entend réhabiliter la formation professionnelle continue comme outil de promotion sociale et professionnelle.

Aussi c'est pour mieux accompagner ses adhérents dans l'amélioration constante de la formation professionnelle continue que l'URIOPSS s'engage à mettre tout en oeuvre pour adapter ses formations à vos attentes et évolutions.

A travers ses actions de formation, l'URIOPSS s'engage à valoriser un réseau d'acteurs associatifs, à insérer la formation professionnelle continue dans l'offre globale d'accompagnement proposée à ses adhérents, en adéquation avec la mise en oeuvre des politiques publiques locales, dans le respect des missions et engagements qu'elle s'est fixés.

Depuis juin 2017, l'URIOPSS Occitanie est référencable par de nombreux OPCA sur la plateforme nationale Datadock.

Cette procédure est la garantie que l'URIOPSS poursuit une démarche de développement continu de la qualité de ses actions de formation en respectant les critères définis par les financeurs de la formation professionnelle.

UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

AUX ACTEURS PRIVES NON LUCRATIFS ET
AUX SECTEURS SANITAIRE, SOCIAL ET
MEDICO-SOCIAL, QUI S'APPUIE SUR :

- L'expertise des équipes du réseau UNIOPSS-URIOPSS, soucieux de veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales
- Des formations adaptées aux besoins et spécificités des structures sociales et médico-sociales
- Des formations déclinables en INTRA au sein des établissements et services
- Des formateurs choisis pour leurs compétences et leurs expertises
- Des locaux rénovés et chaleureux pour un accueil de qualité
- Des tarifs compétitifs

& MODULABLE

- **Formations Inter établissements**
- **Formations Inter délocalisées** : peuvent également être envisagées répondant aux attentes de structures sur un même territoire ou ayant les mêmes besoins.
- **Formations Intra établissement**
- **Formations Intra association** : les sessions de formation sont organisées selon les besoins de l'association. La formation se déroule au sein d'un établissement et développe un programme de formation adapté, élaboré entre l'association, le formateur et l'URIOPSS.

POUR VOS FORMATIONS, CHOISISSEZ LE RESEAU UNIOPSS-URIOPSS !

*Implanté sur l'ensemble du territoire, le Réseau Uniopss-Uriopss unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les **solidarités**.*

*La force de notre réseau est d'apporter des **réponses adaptées** au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une **analyse transversale** des politiques publiques nationales et territoriales et à une **expertise technique** dans tous les domaines d'activités.*



NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

- **Une connaissance fine** des enjeux territoriaux des différents secteurs
- **Une double-approche** : technique et politique.
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des Uriopss, juristes, responsables de formation...), proposant :

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- D'aider les **bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions
- De mettre en place des **prestations sur-mesure**, adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations Intra-établissements**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM)

C'est aussi une opportunité d'échanger avec d'autres associations, fondations, mutuelles,... et d'être ainsi partie prenante de la force du réseau.

2016

817
formations
réalisées

8 748
personnes
formées

108 087
heures
stagiaires

200
formateurs
mobilisés

Nos formations **INTER** sont déclinables
en session **INTRA**-établissement

Contactez-nous !

formation@uriopss-occitanie.fr



OFFRE DE FORMATIONS 2018

PILOTAGE DES ESMS ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



L'offre du réseau en région

			Tarif ADH	Tarif NADH
■ Gouvernance associative, pouvoirs et responsabilités	28 mars 2018 – Montpellier 6 avril 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
■ Délégation de pouvoirs et responsabilités des directeurs d'ESMS	25 juin 2018 - Montpellier 1 ^{er} octobre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €

NOUVEAU

En plus, dans votre Uriopss !

■ Autorisation des ESMS : comprendre un cadre juridique renouvelé	9 mars 2018 - Montpellier 23 mars 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	350 €
■ Présentation du secteur social et médico-social	9 et 10 avril 2018 - Montpellier 5 et 6 novembre 2018 - Toulouse	1 j.	285 €	560 €

En INTRA

Initier une démarche globale de développement durable au sein de sa structure (1 à 2 j.)

DROIT SOCIAL



L'offre du réseau en région

■ Cycle « Consolider ses acquis en droit social »			Tarif ADH	Tarif NADH
○ Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif	1 ^{er} et 2 février 2018 - Montpellier 8 et 9 mars 2018 - Toulouse	2 j.	285 €	560 €
○ Recourir au contrat à durée déterminée	23 mars 2018 - Montpellier 20 mars 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	350 €
○ Optimiser la gestion des congés payés et des jours fériés	17 avril 2018 - Montpellier 11 septembre 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	350 €
○ Sécuriser et accompagner la rupture du contrat de travail	18 mai 2018 - Montpellier 5 juillet 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	350 €
■ Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement	18 & 19 octobre 2018 - Montpellier 22 et 23 novembre 2018 - Toulouse	2 j.	285 €	560 €
■ Gestion et aménagement du temps de travail	14 & 15 juin 2018 - Montpellier 6 et 7 décembre 2018 - Toulouse	2 j.	285 €	560 €

En plus, dans votre Uriopss !

■ Négocier un accord collectif d'entreprise	30 mars 2018 - Montpellier 16 mars 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
■ Actualiser ses techniques de paie	7, 8 et 9 février 2018 - Montpellier 24, 25 et 26 septembre 2018 - Toulouse	3 j.	650 €	840 €
■ Gestion de la maladie et de l'inaptitude : droits, devoirs et impacts	17 mai 2018 - Montpellier 4 septembre 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	270 €
■ Actualisez vos connaissances en droit social	28 juin 2018 - Montpellier 29 novembre 2018 – Montpellier 7 juin 2018 - Toulouse 13 décembre 2018 - Toulouse	1 j.	180 €	270 €

En INTRA

Panorama des droits des travailleurs handicapés en ESAT (1 j.)





RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT



L'offre du réseau en région

			Tarif ADH	Tarif N ADH
Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure	22 janvier 2018 - Montpellier 8 juin 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
Recruter : de la présélection des candidats à l'intégration du salarié	8 mars 2018 - Montpellier 6 juillet 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
Entretiens annuels, entretiens professionnels	9 janvier 2018 - Montpellier 8 octobre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
NOUVEAU Cadre intermédiaire aujourd'hui : prendre sa fonction et se positionner	6 juin 2018 - Montpellier 12 novembre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
NOUVEAU La BDES : les obligations de mise en œuvre et de gestion	3 décembre 2018 - Montpellier 10 décembre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
NOUVEAU Les conflits dans l'univers professionnel	28, 29 mai & 11 juin 2018 – Montpellier 20, 21 septembre et 15 octobre 2018 - Toulouse	3 j.	650 €	840 €
NOUVEAU Mutualisation et mise à disposition du personnel	15 octobre 2018 - Montpellier 1 ^{er} février 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €

En plus, dans votre Uriopss !

Améliorer la gestion du plan de formation	27 & 28 septembre 2018 - Montpellier 15 & 16 mars 2018 - Toulouse	2 j.	430 €	560 €
Prévenir l'absentéisme	12 & 13 avril 2018 - Montpellier 17 & 18 mai 2018 - Toulouse	2 j.	430 €	560 €

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION



L'offre du réseau en région

			Tarif ADH	Tarif N ADH
○ Cycle « Consolider ses acquis en comptabilité et en gestion financière » ○ Maîtriser les spécificités comptables et financières dans les ESMS ○ Établir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service ○ Élaborer le compte administratif : de la procédure à la mise en pratique ○ Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire & Mettre en œuvre l'analyse financière	4 décembre 2018 - Montpellier 11 décembre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
	14 septembre 2018 - Montpellier 28 septembre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
NOUVEAU	5 mars 2018 – Montpellier 16 février 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
	7 & 8 juin 2018 - Montpellier 21 & 22 juin 2018 - Toulouse	2 j.	430 €	560 €
L'EPRD des établissements et services sociaux et médico-sociaux	14 & 15 mai 2018 - Montpellier 31 mai & 1 ^{er} juin 2018- Toulouse	2 j.	430 €	560 €

En plus, dans votre Uriopss !

Appréhender la comptabilité	19 & 20 mars 2018 - Montpellier 29 & 30 mars 2018 - Toulouse	2 j.	430 €	560 €
NOUVEAU Contractualisation d'un CPOM, du diagnostic à la réalisation	15 novembre 2018 - Montpellier 14 décembre 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €
Panorama des financements associatifs	15 mars 2018 - Montpellier 12 avril 2018 - Toulouse	1 j.	270 €	350 €



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION





PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'offre du réseau en région

			Tarif ADH	Tarif N ADH
	Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	26 mars 2018 - Montpellier 14 mai 2018 - Toulouse	1 j.	270 € 350 €
NOUVEAU	Les écrits professionnels	5 & 6 mars 2018 - Montpellier 9 & 10 avril 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
NOUVEAU	Instaurer une démarche participative auprès des usagers	13 septembre 2018 - Montpellier 18 octobre 2018 - Toulouse	1 j.	180 € 350 €



En plus, dans votre Uriopss !

Renforcer vos pratiques

NOUVEAU	Conduire un projet d'établissement	5 juin 2018 - Montpellier 19 juin 2018 - Toulouse	1 j.	180 € 350 €
NOUVEAU	Cadres intermédiaires : analyser vos pratiques professionnelles	25 janvier, 13 février, 20 mars, 13 avril, 18 mai & 12 juin 2018 - Montpellier	3 j.	650 € 840 €
NOUVEAU	Gérer son stress et prévenir l'épuisement professionnel	20 & 21 septembre 2018 - Montpellier	2 j.	430 € 560 €

Connaître et accompagner

NOUVEAU	Protection des personnes & droits des usagers dans les ESSMS	21 juin 2018 - Montpellier 13 avril 2018 - Toulouse	1 j.	270 € 350 €
NOUVEAU	Droits des usagers, adaptez vos outils	5 juillet 2018 - Montpellier 15 mai 2018 - Toulouse	1 j.	270 € 350 €
NOUVEAU	La protection juridique des majeurs vulnérables	22 mars 2018 - Montpellier	1 j.	270 € 350 €
NOUVEAU	Approche des pathologies psychiatriques chez la personne âgée	17 & 18 septembre 2018 - Montpellier 8 & 9 octobre 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
NOUVEAU	Approche des pathologies psychiatriques pour un public en difficultés sociales	24 & 25 septembre 2018 - Montpellier 19 & 20 novembre 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
	Le travail avec les familles	12 et 13 mars 2018 - Montpellier 4 & 5 juin 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
NOUVEAU	Le deuil et la mort en institution	5 & 6 février 2018 - Montpellier 12 & 13 février 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
NOUVEAU	L'intime dans les institutions : corps, sexualité et désir	12 & 13 novembre 2018 - Montpellier 3 & 4 décembre 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
NOUVEAU	L'interculturalité dans la relation d'aide et de soin	13 et 14 septembre 2018 - Montpellier 14 & 15 juin 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €
	La grille AGGIR	19 juin 2018 - Montpellier 16 octobre 2018 - Toulouse	1j.	180 € 350 €
	Evaluez et élaborer votre plan de maîtrise sanitaire alimentaire	3 & 4 septembre 2018 - Montpellier 17 & 18 septembre 2018 - Toulouse	2 j.	430 € 560 €

En INTRA pour exemple

- La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre (2 j.)
- L'analyse des pratiques professionnelles
- La crise : une alternative pour le sujet, un temps à contenir pour l'institution (2 j.)
- Gestion de l'agressivité réelle ou potentielle – Formation MAPA (2 j.)
- Devenir acteur de prévention - PRAPS 2S - Formation certifiante INRS - Assurance maladie (2 j.)
- Concevoir un jardin partagé et/ou de soin (2 j.)



**18RES01****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE**

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

POUVOIRS ET RESPONSABILITES

Contexte

Cette formation s'adresse aux associations qui souhaitent mettre en place une action de formation et d'échanges autour des savoirs de base sur les pouvoirs, responsabilités et gouvernance de l'association. A destination des administrateurs intéressés par les questions de l'exercice des responsabilités et des pouvoirs mais également aux salariés chargés de la direction, une journée de travail pour faire le point sur l'organisation interne, dynamiser le projet associatif et favoriser la réflexion des administrateurs dans un contexte encourageant les actions de mutualisation et de restructuration.

Objectifs

- ▶ Permettre aux dirigeants bénévoles d'administrer l'association par une visibilité et un partage des logiques de responsabilités et des pouvoirs
- ▶ Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction
- ▶ Optimiser les outils de la gouvernance
- ▶ Favoriser l'analyse autour des enjeux des restructurations

Programme

- ▶ Rappel des savoirs concernant le cadre législatif de la loi 1901 et les règles statutaires
- ▶ Le mandat civil des administrateurs et les responsabilités afférentes
- ▶ Définir les rôles et fonctions des acteurs pour un fonctionnement interne clarifié
- ▶ Identifier les instances et les outils statutaires et non statutaires de l'association
- ▶ Echanger sur les pratiques de gouvernance existantes et les perspectives d'évolution

Date(s) & Lieux

28 mars 2018 - Montpellier**6 avril 2018 - Toulouse**

Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs:

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Administrateurs, directeurs, décideurs, gestionnaires.

Méthodes pédagogiques :

- ▶ Apport théorique sur support écrit
- ▶ Cas pratiques
- ▶ Echanges avec les participants

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice en droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RES02****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE****NOUVEAU**

DELEGATIONS DE POUVOIRS & RESPONSABILITES DES DIRECTEURS D'ESMS

Contexte

Outil de transparence sur l'organisation et la répartition des pouvoirs, le Document Unique de Délégation (DUD) précise les délégations existant entre la personne morale et le professionnel de direction au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Sa mise en œuvre est au cœur des enjeux de gouvernance et de management associatifs.

Objectifs

- Acquérir les connaissances liées aux nouvelles dispositions relatives aux conditions d'application du décret du 19 février 2007
- Identifier les enjeux managériaux du DUD et de la délégation de pouvoirs
- Maîtriser les étapes de la construction

Programme

- Le décret du 19 février 2007 et ses enjeux
 - Rappeler le contexte de la loi du 2 janvier 2002 et champ d'application du décret
 - Identifier les enjeux pour les associations et les professionnels chargés de la direction
 - Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction
- Construire le Document Unique de Délégation (DUD)
 - Les sources du document unique de délégation
 - Les objectifs du document unique de délégation
 - Les procédures d'élaboration du document et son contenu

Date(s) & Lieux

25 juin 2018 - Montpellier**1er octobre 2018 - Toulouse**

Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs:

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

**Administrateurs, directeurs,
décideurs, gestionnaires.**

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Cas pratiques
- Echanges avec les participants

Intervenant :

**Catherine AUDIAS, consultante-
formatrice en droit social, ressources
humaines et gouvernance
associative**

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RES03****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE**

AUTORISATION DES ESMS

APPEL A PROJETS, EXTENSIONS ET TRANSFORMATIONS, RENOUVELLEMENT ET CPOM : COMPRENDRE UN CADRE JURIDIQUE RENOUVELE

Contexte

Depuis la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 – dite loi HPST – qui avait institué la procédure d'appel à projets, de nombreuses évolutions ont été apportées au régime de l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ainsi, la récente réforme des nomenclatures des autorisations dans le secteur du handicap...Ces évolutions placent la question de l'autorisation comme un enjeu central de la transformation de l'offre et donc des négociations autour des CPOM.

Objectifs

- Donner aux participants les éléments du cadre juridique de l'autorisation (obtention, effets, évolutions) et identifier les enjeux et les problématiques liés à sa mise en œuvre

Programme

- Contexte général
 - Cadre général de l'autorisation administrative de fonctionner
 - Les effets de l'autorisation
- Les outils de cadrage de la délivrance des autorisations
 - Projet régional de santé, schémas régionaux et départementaux d'organisation sociale et médico-sociale
 - Programmation financière et PRIAC
 - Le calendrier prévisionnel des appels à projets
- La procédure d'appel à projets
 - Champ d'application de la procédure et ses exceptions
 - L'avis d'appel à projets : contenu et publicité
 - Le contenu du cahier des charges
 - Délais et forme de la réponse
 - Commission de sélection des appels à projets : composition et missions
 - Décision définitive : critères et recours
- La vie de l'autorisation
 - Conditions relatives à la visite de conformité et au délai de caducité
 - Transformation de l'offre et CPOM
 - Renouvellement de l'autorisation et liens avec l'évaluation externe
 - Contrôle et hypothèses de retrait de l'autorisation
 - Cession de l'autorisation

Date(s) & Lieux

9 mars 2018 - Montpellier

23 mars 2018 - Toulouse

Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs:

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Cas pratiques
- Echanges avec les participants

Intervenant :

Nicolas BLINEAU, Directeur adjoint de l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18RES04****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE**

PRESENTATION DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Contexte

Vous travaillez depuis peu dans le secteur social et médico-social ? Ou vous souhaitez bénéficier d'un panorama global vous permettant de clarifier/actualiser vos connaissances ?

Gestion des établissements, droit du travail et ressources humaines, qualité de l'accompagnement des personnes... Cette formation vous permettra d'acquérir des repères pour comprendre les enjeux et les mécanismes qui opèrent dans le secteur social et médicosocial.

Objectifs

- Apporter aux participants les éléments de compréhension du secteur social et médico-social sous ses aspects institutionnels, réglementaires et politiques
- Mixer les analyses sectorielles et transversales pour dépasser la vision de sa fonction ou de son secteur

Programme

Introduction : De la loi du 2 janvier 2002 à la loi HPST : une évolution des logiques ?

■ Panorama : Institutions et Réglementation

- Les décideurs publics : quelles compétences pour quels établissements et pour quels défis ?
- Autorisation et tarification : présentation et échanges autour des notions-clés

■ Travailler dans le secteur social et médico-social : quel statut, quelles particularités ?

- Paysage conventionnel du secteur, articulation avec le droit commun et enjeux en termes de dialogue social
- Panorama des conventions collectives couvertes
- Techniques juridiques à l'œuvre : conséquences et enjeux (agrément, extension, élargissement)
- Gestion des Ressources Humaines et particularité de «l'entreprendre autrement» : outils RH, santé et qualité de vie au travail

■ Projet, qualité et évaluation

- Identifier les différents niveaux de projet et leurs articulations : Projet associatif / Projet d'établissement ou de service / Projet personnalisé / Projet de vie
- Recommandations de bonnes pratiques et droits des usagers
- Evaluations internes et externes - Démarche clinique et approche de la qualité ?

■ Présentation des grandes orientations de la politique sociale et médico-sociale

S'appuyant sur les réformes et grands chantiers nationaux, et leurs déclinaisons régionales, les intervenants présenteront par secteur (Personnes âgées, Personnes handicapées, Lutte contre les exclusions,...) les enjeux qu'ils recouvrent pour les structures ainsi que pour leurs bénévoles et salariés. **Focus sur les lois « santé » et « adaptation de la société au vieillissement ».**

Conclusion : L'économie sociale et solidaire (ESS) dans la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale : réflexion sur la spécificité et la gouvernance associative.

Date(s) & Lieux

9 & 10 avril 2018 - Montpellier

5 & 6 novembre 2018 - Toulouse

Durée

2 jours – 14 heures

Tarifs:

285 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Salariés et bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur social et médico-social.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Cas pratiques
- Echanges avec les participants

Intervenants :

Conseillers techniques de l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18DS01****DROIT SOCIAL**

MAITRISER LES FONDAMENTAUX EN DROIT SOCIAL DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Objectifs

- Comprendre les principales notions et sources du droit du travail
- Avoir une vision globale des principales obligations en droit social
- Savoir appliquer et faire respecter les fondamentaux de la réglementation sociale

Programme

- Les repères indispensables du droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social
 - Les principales sources du droit du travail
 - La hiérarchie des normes
 - L'application des conventions collectives dans le secteur sanitaire et social
- L'embauche et les contrats de travail
 - Le recrutement
 - Les différents types de contrat de travail : CDI, CDD, temps partiel
 - La modification du contrat de travail
- La durée du travail
 - La notion de travail effectif
 - Les durées maximales de travail et durées minimales de repos
 - L'aménagement du temps de travail
 - Les spécificités du travail à temps partiel
 - Les spécificités du travail de nuit
- Les congés divers et absences
- Les représentants du personnel
 - Les délégués du personnel
 - Le comité d'entreprise
 - La délégation unique du personnel
 - Le CHSCT
 - La représentation syndicale
- Le droit disciplinaire
- La rupture du contrat de travail
 - La démission
 - Le licenciement
 - La rupture conventionnelle
 - La retraite

Date(s) & Lieux :

1er & 2 février 2018 - Montpellier

8 & 9 mars 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

285 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18DS02

DROIT SOCIAL

RECOURIR AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Contexte

Outil incontournable de régulation des ressources humaines pour les établissements et services œuvrant dans le secteur, le recours au contrat à durée déterminée nécessite maîtrise du cadre législatif et conventionnel et appréhension de ses enjeux par ses utilisateurs. Dans un contexte de tension sociale concomitant avec des tentatives d'assouplissement mais également de sécurisation du marché du travail, il est aujourd'hui indispensable de maîtriser les règles relatives au statut du salarié en CDD.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et conventionnel et de ses récentes évolutions
- Permettre de maîtriser la technique de recours au CDD (des motifs à la rupture)
- Connaître le statut du salarié en CDD et à attirer leur vigilance sur les risques encourus

Enfin, un temps sera dédié à l'échange entre les participants sur l'intégration de la gestion des CDD à leur politique de gestion des ressources humaines et à son impact sur la qualité du service rendu aux personnes accompagnées.

Programme

- Les différents motifs de recours au CDD
 - Panorama des différents motifs
 - Déclinaison et précision
 - Interdictions
- Régime juridique et formes du CDD
 - Conditions de recours
 - Durée
 - Rédaction
 - Règles de succession
 - Fin et rupture
- Le statut du salarié en CDD
 - Droits et obligations des employeurs et salariés
- Points de vigilance et risques encourus
- Echanges avec les participants : CDD et GRH

Date(s) & Lieux :

23 mars 2018 - Montpellier

20 mars 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëticia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18DS03****DROIT SOCIAL**

OPTIMISER LA GESTION DES CONGES PAYES ET DES JOURS FERIES

Contexte

Envisagée sous l'angle juridique en tant qu'élément de la gestion du personnel, la gestion des congés payés est également pour les ESSMS un outil organisationnel impactant fortement les relations et l'ambiance de travail. En tension entre pouvoir de direction et droit des salariés, l'organisation des congés payés nécessite une connaissance fine du cadre et de ses enjeux.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et conventionnel et de ses récentes évolutions
- Permettre de mettre en place une organisation des départs adaptée à leur activité
- Comprendre et maîtriser les mécanismes d'acquisition et de prise du congé
- Connaître les règles applicables à l'indemnisation et repérer les enjeux organisationnels et humains liés à cette gestion

Programme

- **Le cadre juridique applicable aux congés payés**
 - Rappel des principes historiques
 - Cadre légal et réglementaire actuel
- **L'ouverture du droit aux congés payés**
 - Bénéficiaires
 - Principes applicables
- **Calcul de la durée des congés payés**
 - Période prise en compte
 - Durée
 - Congés exceptionnels
- **L'organisation des congés payés**
 - Droits et obligations des employeurs et salariés
 - Ordre des départs
 - Décompte
 - Fermeture/report et fractionnement
- **L'indemnisation des congés payés**
 - Modalités de calcul
- **Points de vigilance et risques encourus**
- **Echanges autour de l'intégration à la gestion des ressources humaines et de l'impact sur la qualité du service rendu**

Date(s) & Lieux :

17 avril 2018 - Montpellier

11 septembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION





18DS04

DROIT SOCIAL

SECURISER ET ACCOMPAGNER LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Contexte

Qu'elle intervienne sur l'initiative de l'employeur, du salarié ou d'un commun accord entre les deux parties, la rupture du contrat de travail peut être source de tensions, d'erreurs et comporte un certain nombre de risques.

Pourtant assouplie par l'entrée en vigueur des lois de modernisation et la création de la rupture conventionnelle, la diversité des situations à gérer : démission, licenciement individuel ou collectif, rupture pendant l'essai, départ négocié ou encore retraite peut complexifier sa gestion par les responsables des établissements.

Objectifs

- Connaître les différents motifs de rupture
- Apprendre à maîtriser les procédures applicables à chacun des types de rupture
- Appréhender les conséquences et les risques juridiques
- Echanger sur l'articulation entre gestion des ruptures, gestion des ressources humaines et service rendu aux personnes accompagnées

Programme

- La rupture pendant la période d'essai
- La rupture à l'initiative du salarié
 - La démission
 - La rupture du CDD
 - La prise d'acte
- La rupture à l'initiative de l'employeur
 - La rupture du CDD
 - Le licenciement pour motif personnel
- La rupture par accord des parties
- Les conséquences pratiques de la fin de la relation contractuelle

Date(s) & Lieux :

18 mai 2018 - Montpellier

5 juillet 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18DS05****DROIT SOCIAL**

LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

OBLIGATIONS ET FONCTIONNEMENT

Contexte

Mettre en place et gérer les relations avec les IRP nécessitent l'acquisition de connaissances juridiques et organisationnelles. Savoir quand, comment et quelles institutions mettre en place permet à chaque employeur de respecter ses obligations et d'affiner l'organisation de ses établissements et services. Connaître le rôle, les fonctions, les missions et les moyens de chacune d'entre elles lui permettra de mieux piloter le dialogue social et de sécuriser le socle social sur lequel reposent ses équipes.

Objectifs

- Acquérir une connaissance structurée des IRP
- Maîtriser l'organisation des élections
- Maîtriser le fonctionnement et les missions des IRP
- Limiter les risques juridiques du délit d'entrave
- Prendre du recul par rapport à ses pratiques pour mieux gérer les relations avec les IRP

Points forts

- Intégration des nouveautés
- Zoom sur les spécificités BASS / BAD

Programme

- **Jour 1 : La mise en place des élections**
 - La notion des seuils d'effectifs
 - Le cadre géographique des IRP
 - La préparation des élections
 - L'électorat et l'éligibilité
 - L'organisation et le déroulement du vote
- **Jour 2 : La vie et le fonctionnement des IRP dans votre structure**
 - Maîtriser le rôle des différentes instances
 - Veiller au bon déroulement des différentes réunions d'instances
 - Identifier les droits et devoirs des représentants du personnel
 - Savoir éviter le délit d'entrave
 - La protection des représentants du personnel

Date(s) & Lieux :

18 & 19 octobre 2018 - Montpellier

22 et 23 novembre 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

285 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18DS06

DROIT SOCIAL

GESTION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Contexte

Adapter les horaires et les rythmes de travail aux besoins d'un établissement ou service médico-social en tenant compte des autres contraintes imposées par la législation est devenu un véritable casse-tête.

Qu'il s'agisse du temps plein, du temps partiel, de l'annualisation ou de l'articulation entre vie privée des salariés et besoins des personnes accompagnées, l'exercice nécessite aujourd'hui de maîtriser les outils existants pour pouvoir optimiser le fonctionnement d'une organisation.

Objectifs

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de durée du travail
- Adapter le mode d'aménagement du temps de travail à l'activité poursuivie
- Gérer efficacement le suivi de la durée du travail
- Intégrer les règles introduites par les différentes réformes en ce domaine

Programme

- **Jour 1 : La durée du travail - cadre de la construction des plannings**
 - Temps de travail effectif
 - Pause, amplitude, durée quotidienne, durée maximale hebdomadaire
 - Temps de déplacement, astreintes
 - Repos hebdomadaire et repos quotidien
 - Heures supplémentaires et repos compensateur
 - Travail de nuit
 - Contrôle de la durée du travail
- **Jour 2 : Les modes d'aménagement du temps de travail**
 - Temps plein
 - Temps partiel
 - Les dispositifs en vigueur dans le secteur avant 2008
 - Le dispositif unique d'aménagement du temps de travail depuis 2008
 - Articulation

Possibilité de s'inscrire à un des 2 jours. Condition requise pour s'inscrire seulement au 2^{ème} jour : maîtriser les notions de durée du travail

Date(s) & Lieux :

14 & 15 juin 2018 - Montpellier

6 & 7 décembre 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

285 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN,
conseillères techniques à l'URIOPSS
Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18DS07

DROIT SOCIAL

NEGOCIER UN ACCORD COLLECTIF D'ENTREPRISE

Contexte

La loi du 21 août 2008 et plus récemment celle du 8 août 2016 ont profondément modifié les règles de négociation des accords collectifs. En effet, l'employeur doit négocier ses accords collectifs avec des syndicats qui auront prouvé leur représentativité et il devra s'assurer du respect des nouvelles conditions de validité des accords collectifs.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et conventionnel et de ses récentes évolutions
- Permettre de maîtriser la procédure de négociation des accords d'entreprise et le respect des règles relatives au dialogue social
- Echanger entre les participants sur le rôle des instances représentatives du personnel et les diverses conséquences quant à leur implication dans le dialogue social interne

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions au préalable
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **Maîtriser le cadre juridique de la négociation**
 - Les différents niveaux de la négociation et leur articulation
 - La notion de représentant de l'employeur
- **Négocier avec qui ?**
 - Les nouvelles règles de représentativité syndicale
 - Le cas des entreprises dépourvues de représentants syndicaux
 - Les partenaires à informer et à consulter en interne
- **Les thèmes de négociation : Quelques exemples**
 - L'aménagement du temps de travail
 - Les accords GPEC
- **Maîtriser le déroulement de la négociation**
 - Définir un calendrier de négociation et les documents à remettre
 - Les règles de validité des accords et de dépôt
 - Le plan de suivi de l'accord d'entreprise
- **Points de vigilance et risques encourus**

Date(s) & Lieux :

30 mars 2018 - Montpellier

16 mars 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION





18DS08

DROIT SOCIAL

NOUVEAU

ACTUALISEZ SES TECHNIQUES DE PAIE

Contexte

Le traitement de la paie s'avère de plus en plus technique. La complexité des règles légales rend l'exercice de plus en plus ardu pour l'employeur. Pour maîtriser les risques fiscaux et sociaux, il convient, a minima, de connaître et d'appliquer les obligations légales et réglementaires.

Objectifs

Maîtriser et sécuriser la paie et ses difficultés au travers d'une meilleure connaissance du cadre légal et réglementaire de référence, des modalités d'élaboration des bulletins de salaire et du calcul des charges sociales.

Programme

■ Le cadre de référence

- Le cadre réglementaire : le principe de hiérarchie des textes, les conditions d'application des conventions collectives.
- La distinction des statuts : salariés, les intervenants libéraux, les vacataires, les bénévoles
- Les différents contrats de travail : CDI, CDD, le contrat de travail à temps partiel, les contrats aidés.

■ L'élaboration de la paie

- Les éléments constitutifs du salaire : le salaire de base, les accessoires du salaire, les avantages en nature.....
- Les bases de cotisation, le plafond de sécurité sociale et les cas de proratisation et régularisation.
- Le bulletin de salaire : les mentions obligatoires, facultatives, prohibées et les règles de délivrance.
- Les charges sociales : savoir identifier les caisses, les notions de bases et de taux, les cas d'exonérations, les allègements, les cas particuliers et les règles de déclaration.

■ Les situations & problèmes particuliers du bulletin de paie

- Le calcul de la durée du travail
- Les congés payés
- La maladie : les règles de décompte des absences, le régime d'indemnisation légal et les conséquences sur le régime social et fiscal, les règles d'indemnisation complémentaires conventionnelles ou contractuelles...
- La maternité, le congé parental et le congé paternité
- L'accident du travail, la maladie professionnelle, l'accident de trajet
- Les avantages en nature
- La fin des relations contractuelles

Date(s) & Lieux :

7, 8 et 9 février 2018 - Montpellier

24, 25 et 26 septembre 2018 - Toulouse

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarifs :

650 € - Adhérent

840 € - Non-adhérent

Public :

Personnels en charge de la gestion de la paie

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18DS09

DROIT SOCIAL

GESTION DE LA MALADIE & DE L'INAPTITUDE

DROITS, DEVOIRS ET IMPACTS

Contexte

A la frontière entre droit social et gestion des ressources humaines, la maladie des salariés exige des professionnels chargés des ressources humaines de connaître, maîtriser et appliquer plusieurs processus juridiques et organisationnels. De l'application stricte des textes au pilotage des remplacements en passant par la politique de santé au travail, il est devenu aujourd'hui nécessaire au responsable d'ESSMS et à son équipe de développer ses compétences sur cette thématique afin de mieux gérer en pratique.

Objectifs

- Identifier les différentes situations d'absence, leurs impacts sur le contrat de travail et savoir les gérer
- Connaître la réglementation en matière de gestion de la maladie au sein d'un établissement
- Aborder les principes généraux de droits et de devoirs des parties prenantes au contrat de travail dans la gestion des arrêts de travail

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalable
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **La maladie : définitions et distinctions**
- **La gestion de l'arrêt de travail**
 - Les conditions de la suspension
 - Le remplacement du salarié absent
- **Les impacts sur le contrat de travail**
 - Incidence de la maladie/accident d'origine non professionnelle
 - Incidence de la maladie/accident d'origine professionnelle
- **La fin de la suspension : le retour du salarié**
 - Les différentes visites médicales
 - Le temps partiel thérapeutique
- **La rupture du contrat de travail**
 - La rupture du contrat pour absences répétées ou absences prolongées dues à la maladie
 - L'inaptitude du salarié : procédure et conséquences

Date(s) & Lieux :

17 mai 2018 - Montpellier

4 septembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenants :

Anne DUMUIS ou Laëtitia COURTIN, conseillères techniques à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18DS10****DROIT SOCIAL**

ACTUALISEZ VOS CONNAISSANCES EN DROIT SOCIAL

Contexte

Domaine de compétence incontournable pour les acteurs du secteur social et médico-social, le droit du travail est une matière en constante évolution. Aux cadres législatifs et réglementaires viennent s'ajouter les spécificités conventionnelles parfois complexes à articuler et à mettre en œuvre au regard des objectifs opérationnels visés par les ESSMS.

Objectifs

- Proposer un panorama synthétique des récentes évolutions et un zoom sur les nouveautés propres au secteur
- Echanger avec les participants sur les difficultés rencontrées et les leviers identifiés face aux nouvelles dispositions ainsi qu'à leurs impacts sur le service rendu aux personnes accompagnées

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalables
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **L'actualité législative et réglementaire en droit du travail et gestion des ressources humaines**
 - Présentation des réformes
 - Echange avec les participants sur leurs impacts
- **L'actualité conventionnelle et de branche**
 - Evolutions du paysage conventionnel
 - Présentation des nouveaux accords de branche
 - Présentation des avenants aux conventions collectives et protocoles d'accord
 - Analyse
 - Echanges avec les participants sur les difficultés et leviers émergents
- **L'actualité jurisprudentielle**
 - Panorama des décisions importantes par thème
 - Zoom sur celles qui impactent le secteur social et médico-social
 - Echanges avec les participants

Date(s) & Lieux :

28 juin 2018 - Montpellier
29 novembre 2018 - Montpellier

3 juillet 2018- Toulouse
13 décembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent
350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants

Intervenant :

Anne DUMUIS, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH01****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

SE Doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions

Contexte

Bâtir un système de pilotage RH fait partie des nouvelles attributions de la fonction RH. Il permet de valoriser la fonction et de renforcer sa crédibilité auprès des différents interlocuteurs internes et externes.

Objectifs

- Se doter des outils de pilotage social indispensables à la fonction RH
- Optimiser la fonction RH en matière de pilotage social
- Maîtriser les méthodes et outils d'élaboration d'un tableau de bord social
- Faire évoluer ses tableaux de bord selon les besoins de l'association

Programme

- **Définir les objectifs du tableau de bord social**
 - Disposer de données chiffrées d'aide à la décision
 - Fiabiliser les informations sociales de l'entreprise :
 - en interne, vers la Direction, le CE, le CHSCT, les DP, le médecin du travail, le service sécurité, le service formation...
 - en externe, vers l'INSEE, la DARES, la DIRECCTE, les indicateurs, les syndicats et les fédérations
 - Préparer les bilans annuels :
 - le bilan social
 - les rapports annuels obligatoires sur l'égalité professionnelle, les heures supplémentaires...
- **Rassembler les données fiables et nécessaires à la construction du tableau de bord social**
 - Les effectifs : inscrits, opérationnels, complémentaires
 - Les heures : travaillées, payées
 - Les salaires
 - Le coût des départs
 - Les coûts du personnel extérieur
 - Les procédures de contrôle des données
- **Élaborer le tableau de bord social**
 - Les différents chapitres d'un tableau de bord
 - Les grands indicateurs
 - turn-over
 - absentéisme [global, effectif, payé]
 - accident du travail, maladie professionnelle...
- **Faire vivre le tableau de bord de la fonction RH correspondant aux besoins de l'association**
 - Politique associative, adaptation et évolution des organigrammes
 - Outils de suivi et CPOM
 - Intégrer les évolutions légales réglementaires et conventionnelles

Date(s) & Lieux :

22 janvier 2018 - Montpellier

8 juin 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, responsables des ressources humaines, gestionnaires, des ressources

Méthodes pédagogiques :

- Cas pratiques
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH02****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

RECRUTER : DE LA PRESELECTION A L'INTEGRATION DU SALARIE

Contexte

Etape cruciale pour la structuration de l'effectif des établissements et services œuvrant dans le secteur, le recrutement nécessite maîtrise du cadre législatif et conventionnel et appréhension de ses enjeux par les responsables associatifs.

Dans un contexte de plus en plus complexe, la mise en place d'un processus de recrutement répond à de nombreuses exigences tant sur ses aspects de formalisation que de respect de règles législatives et réglementaires.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et conventionnel et de ses récentes évolutions
- Leur permettre de maîtriser le processus de recrutement et attirer leur vigilance sur les étapes incontournables
- Echanger entre les participants sur leurs pratiques de recrutement et l'impact sur la qualité du service rendu aux personnes accompagnées

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée des questions préalables
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **Le processus de recrutement**
 - Les aspects législatifs et réglementaires du recrutement
 - La définition des rôles dans le processus de recrutement
 - La définition des besoins en recrutement
 - Le lancement du processus de recrutement
- **Analyse et tri des candidatures**
 - Définir les critères de tri
 - Se doter d'outils adaptés aux besoins
 - Construire une grille d'entretien
 - Construire une méthode d'évaluation des candidatures
 - Etablir des fiches de suivi
- **Préparer et conduire l'entretien**
 - Repérer les étapes clés de l'entretien
 - Echanges avec les participants

Date(s) & Lieux :

8 mars 2018 - Montpellier

6 juillet 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH03****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

ENTRETIENS ANNUELS, ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Contexte

La loi du 5 mars 2014 rend obligatoire, pour tous les salariés et tous les deux ans un entretien professionnel portant sur l'évolution professionnelle du salarié. Outil de management et de pilotage, l'entretien annuel d'évaluation permet de développer les échanges entre les responsables associatifs et leurs collaborateurs pour optimiser leurs compétences dans le cadre de leur mission. Ces deux outils de la GRH sont des leviers du développement de la stratégie associative.

Objectifs

- Acquérir les méthodes et outils pour optimiser les entretiens annuels et les entretiens professionnels
- Cerner les enjeux et les implications des entretiens et les obligations légales
- Identifier les conditions de réussite et la faisabilité dans son association
- Maîtriser la conduite des entretiens

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalables
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **Les conditions de réussite des entretiens annuels et professionnels**
 - Identifier les finalités de l'entretien annuel et professionnel
 - Comprendre les enjeux et identifier les craintes et les attentes
- **Préparer les entretiens annuels et professionnels**
 - Quels outils mettre en place et utiliser ?
 - Identifier les notions essentielles de l'entretien ; les objectifs, les points forts, les points à améliorer, les marges d'évolution...
 - Créer un climat de confiance et définir une attitude constructive
- **Conduire l'entretien**
 - Visualiser les étapes du processus de l'entretien
 - Maîtriser le processus relationnel et repérer les différents comportements
- **Conclure l'entretien**
 - Valider le plan d'action et les engagements réciproques
 - Prévoir les points intermédiaires de suivi
- **Savoir prendre congé de façon motivante**
 - Construire une trame d'entretien annuel et professionnel
 - Identifier les thèmes

Date(s) & Lieux :

9 janvier 2018 - Montpellier

8 octobre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice en droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18RH04****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

CADRE INTERMEDIAIRE AUJOURD'HUI : PRENDRE SA FONCTION ET SE POSITIONNER

Contexte

Tantôt experts, tantôt managers, les cadres intermédiaires constituent l'interface entre les équipes opérationnelles et la direction chargée de la définition de la stratégie. Cette place peut générer des difficultés, notamment si le salarié est issu de l'équipe dont il prend la responsabilité.

Objectifs

- Situer son établissement dans son environnement législatif et réglementaire
- Etre en capacité de transmettre des repères aux équipes
- Adapter son mode de management aux enjeux de son organisation et à la réalité de sa structure

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalables
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- Connaître les spécificités du modèle associatif
- Appréhender les évolutions des politiques publiques en matière d'action sociale et médico-sociale
- Promouvoir la qualité de service à partir de la mise en œuvre des différents projets internes
- Appréhender son rôle de manager :
 - ☐ La prise de fonction
 - ☐ La délégation
 - ☐ La gestion de l'erreur et le traitement de la faute
 - ☐ La réalisation des différents types d'entretiens
 - ☐ L'animation des réunions d'équipe

Date(s) & Lieux :

6 juin 2018 - Montpellier

12 novembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH05****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT****NOUVEAU**

LA BDES : LES OBLIGATIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION

Contexte

Les informations à transmettre aux partenaires sociaux relèvent de la responsabilité de l'employeur. Or, depuis la loi du 13 juin 2013, une base de données économiques doit être créée et mise à jour par l'employeur. En cas de non-respect de ces obligations, le délit d'entrave peut être invoqué !

Objectifs

- Connaître les obligations légales de la loi du 14 juin 2013
- Identifier les éléments et les informations à transmettre
- Sécuriser les conditions d'accès à la BDES
- Maîtriser les obligations de mise à jour de la BDES

Programme

- **Un cadre à définir**
 - Quel est l'objet de la Base de Données Économiques et Sociales et son articulation avec le dialogue social ?
 - La base est-elle nécessairement informatisée ?
 - Quelle organisation mettre en place pour les associations multi-établissements ?
- **Les éléments et les informations à transmettre**
 - Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
 - Quel niveau de précision doivent avoir les informations données ?
 - Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?
- **Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales**
 - Qui a accès aux bases de données économiques et sociales ?
 - Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
 - Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles ?

Date(s) & Lieux :

3 décembre 2018 - Montpellier

10 décembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH06****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT****NOUVEAU**

LES CONFLITS DANS L'UNIVERS PROFESSIONNEL

Contexte

Les conflits qui peuvent opposer les professionnels entre eux, quoique constitutifs du lien social, peuvent entraver le bien-être au travail et la qualité du service rendu. Comment les comprendre et en sortir ? Comment faire pour qu'ils deviennent des occasions de clarifier les enjeux et de repréciser les rôles et places de chacun ?

A partir d'une analyse clinique de situations de conflit, cette formation propose d'adopter un regard différent sur les conflits : la prise de distance et le repérage des enjeux sous-jacents permettent de "dépersonnaliser" les conflits et de reposer le cadre d'un dialogue clair. A partir de là, sortir du conflit permet non seulement d'apaiser les tensions mais aussi de repréciser les objectifs communs, et d'explicitier les contradictions qui demeurent sources d'oppositions.

Objectifs

- Comprendre les conflits dans le contexte global d'un établissement
- Mener une médiation, instaurer un cadre pour le dialogue
- Savoir communiquer sans violence pour trouver une issue aux conflits

Programme

- Qu'est-ce qu'un conflit et de quoi est-il fait ?
 - Savoir repérer les polarités du conflit
 - Comprendre quelle est la place de chacun dans un conflit
- Éléments de négociation
- Conflit et médiation : comment faire tiers ?
- Conflits et communication : Communication non-violente et différents types d'écoute

Date(s) & Lieux :

28, 29 mai et 11 juin 2018 - Montpellier

20, 21 septembre et 15 octobre 2018 - Toulouse

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarifs :

650 € - Adhérent

840 € - Non-adhérent

Public :

Tout public

Méthodes pédagogiques :

- Co-construction des connaissances (analyse de situations vécues par les participants, allers-retours entre théorie et pratique)
- Ateliers réflexifs, travaux en groupes, élaboration collective de pistes d'action, jeux de rôles

Intervenant :

Lise Vorgy, psychosociologue clinicienne

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH07****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT****NOUVEAU**

MUTUALISATION & MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Contexte

Les associations peuvent envisager de mutualiser divers moyens, dont leur personnel. Cette perspective est par ailleurs fortement encouragée par les financeurs. Par contre, ce mode de coopération est fortement encadré juridiquement. Une journée pour permettre d'envisager des actions de mutualisation dans un cadre juridique sécurisé.

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique de la mutualisation de personnel
- Identifier les axes de mutualisation

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalables
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **Un cadre à définir**
 - Identifier le cadre légal et réglementaire de la mutualisation ou mise à disposition de personnel
 - Identifier les situations prohibées
 - Connaître les risques
- **Préparer et conduire un diagnostic partagé préalable à la mutualisation**
 - Les outils à mobiliser : la grille d'analyse, les indicateurs, les tableaux de bord
 - Les thématiques à explorer
 - Présentation et utilisation du diagnostic
- **Les conséquences juridiques et RH de la mutualisation ou mise à disposition de personnel**
 - Sur la responsabilité de l'employeur
 - Sur la responsabilité de la structure d'accueil
 - Le statut individuel et collectif du salarié

Date(s) & Lieux :

15 octobre 2018 - Montpellier

1er février 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH08****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

AMELIORER LA GESTION DU PLAN DE FORMATION

Contexte

Avec la réforme de la formation professionnelle, de nouveaux enjeux se dessinent. En effet, les nouvelles mesures introduites encouragent les entreprises à articuler davantage leur plan de formation avec la GPEC.

Le plan de formation est ainsi envisagé comme un outil de développement des compétences et s'inscrit plus largement dans une véritable politique de Gestion des Ressources Humaines.

Elaborer un plan de formation requiert à la fois une bonne connaissance des dispositions légales et conventionnelles et un processus rigoureux, avec des supports adaptés au contexte et aux évolutions stratégiques de l'association.

Objectifs

- Utiliser et optimiser les ressources de la formation professionnelle
- Mettre en place des outils de suivi
- Concevoir et utiliser le plan de formation comme un outil de pilotage

Programme

- Connaître les différents dispositifs d'accès à la formation
 - Plan de formation
 - Compte personnel de formation
 - Congé individuel de formation
 - Bilan de compétences, VAE ...
- Nouvelles obligations et dispositifs suite à la réforme 2014
 - Entretien professionnel : organisation, modalités pratiques et exploitation
 - Communication sur les outils de l'orientation et de la formation
 - Conseil en évolution professionnelle
- Améliorer le financement de la formation
 - OPCA : rôle et services proposés aux adhérents
 - Financement de la formation professionnelle et sa réforme
- Élaborer le plan de formation en lien avec les entretiens professionnels
 - Orientation de la formation
 - Recueil et sélection des besoins
 - Coût des actions
- Préparer la consultation IRP
 - Calendrier des consultations
 - Contenu de la consultation
- Suivre et gérer le plan de de formation : administratif, logistique, financier et évaluatif
 - Communication autour de la formation
 - Pratiques professionnelles existantes
 - Définition des axes d'amélioration à mettre en œuvre

Date(s) & Lieux :

27 & 28 septembre 2018 - Montpellier

15 & 16 mars 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Cas pratiques
- Alternance d'apports théoriques et d'étude de cas

Intervenant :

Martine MARINI, consultante et formatrice en gestion des ressources humaines

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18RH09****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT**

PREVENIR L'ABSENTEISME

Contexte

L'absentéisme est un indicateur d'alerte, révélateur d'un dysfonctionnement dans la capacité des salariés à être présents au travail. Les causes des absences peuvent être liées à un état de santé déficient, à des formes de retrait plus ou moins prononcées, à des difficultés à articuler le temps de travail avec les obligations familiales, à l'usure et aux maladies professionnelles invalidantes.

L'absentéisme n'est pas une fatalité. La structure, quelle que soit sa taille, peut agir et prévenir durablement l'absentéisme de ses salariés.

Objectifs

- Identifier le cadre légal, partager une définition commune de l'absentéisme
- Apprendre à mettre en place des indicateurs pertinents de mesure de l'absentéisme
- Pratiquer la lecture d'indicateurs croisés, leur analyse et leur interprétation
- S'initier à l'évaluation des causes de l'absentéisme, et aux plans d'action pouvant être mis en place

Programme

■ Comprendre l'absentéisme

- ☐ Définition
- ☐ Principales catégories d'absences
- ☐ Facteurs d'absentéisme
- ☐ Taux d'absentéisme, se situer

■ Préparer sa démarche

- ☐ Recenser et réunir les acteurs
- ☐ Mettre en place un groupe de travail
- ☐ Informer, sensibiliser, communiquer

■ Réaliser un diagnostic

- ☐ Définir des indicateurs
- ☐ Récolter l'information
- ☐ Analyser et faire parler les chiffres

■ Définir un plan d'actions

- ☐ Elaborer un tableau de bord
- ☐ Sélectionner des actions correctives à mettre en œuvre
- ☐ Se fixer des objectifs
- ☐ Evaluer le plan d'actions

■ Communiquer auprès des acteurs

Date(s) & Lieux :

12 & 13 avril 2018 - Montpellier

17 & 18 mai 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, salariés

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et échanges professionnels.

Intervenant :

Martine MARINI, consultante et formatrice en gestion des ressources humaines

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18FIN01****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

MAITRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ESMS

Contexte

Du fait de leur but non lucratif et des ressources particulières qu'elles mobilisent, les associations nécessitent une adaptation de la comptabilité générale ce qui a été acté par le règlement n°99-01 du CRC. A ce régime particulier viennent se greffer des spécificités comptables liées au secteur d'activité social et médico-social et à ses modalités de financement sur fonds publics (instruction comptable M22 « bis »).

Objectifs

- Les participants disposeront de la connaissance des spécificités comptables des établissements du secteur social et médico-social gérés par des associations
- Au-delà de l'aspect technique comptable, la formation s'attachera à leur permettre d'analyser les documents comptables sur le plan financier

Programme

- Fonds associatif
- Détermination et affectation du résultat
 - Gestion conventionnée et gestion propre
 - Formation du résultat
 - Affectation du résultat
- Subventions
 - Conditions suspensives et conditions résolutives
 - Subventions d'investissement
 - Subventions d'exploitation
- Fonds dédiés
- Provisions
 - Provisions réglementées
 - Provisions pour risques et charges
- Comptes de liaison
 - Traitement comptable
 - Classement dans le bilan financier
 - Gestion de trésorerie
- Produits de tarification
- Documents de synthèse
 - Compte administratif
 - Rapport d'activité
 - Bilan comptable
 - Bilan financier

Date(s) & Lieux :

4 décembre 2018 - Montpellier**11 décembre 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Dirigeants, cadres, salariés

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et échanges avec les participants

Intervenant :

Marc CLOUVEL, expert-comptable et commissaire aux comptes

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN02****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

ETABLIR LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ETABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

Contexte

Le budget de l'établissement ou du service, qui est l'acte administratif qui permet à l'établissement ou service de revendiquer les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, est très largement encadré par la réglementation. Alors que les financements publics tendent à se restreindre, il est indispensable pour le gestionnaire d'en maîtriser les tenants et aboutissants.

Objectifs

- Les participants disposeront des connaissances en matière de présentation de leur stratégie aux autorités de tarification leur permettant de répondre aux obligations des établissements sociaux et médico-sociaux. Ils auront également acquis les techniques leur permettant d'en contrôler la réalisation et de piloter leur établissement

Programme

- Cadre réglementaire : Les aspects juridiques**
 - Les obligations réglementaires
 - La procédure contradictoire
 - Les recours éventuels
- La préparation: La stratégie**
 - Prise en compte des orientations de l'association
 - Mise en œuvre du projet d'établissement
 - Les résultats en attente
 - L'évaluation de la population
 - Les tarifs plafonds
 - Recensement des éléments à préparer
 - Préparation à la négociation avec les autorités de tarification
- Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques**
 - Méthodologie
 - Annexes obligatoires
 - Le rapport budgétaire
- Pilotage de l'établissement**
 - Contrôle budgétaire
 - Tableau de bord

Date(s) & Lieux :

14 septembre 2018 - Montpellier**28 septembre 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Dirigeants, cadres, salariés

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et échanges avec les participants

Intervenant :

Marc CLOUVEL, expert-comptable et commissaire aux comptes

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN03****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

ELABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF

DE LA PROCEDURE A LA MISE EN PRATIQUE

Contexte

Procédure de contrôle a posteriori, le compte administratif constitue le compte rendu de l'exécution budgétaire. Un soin tout particulier doit être apporté à sa préparation et sa réalisation dans la mesure où il permettra d'une part de justifier du résultat de l'activité et d'autre part d'affecter ce résultat.

Objectifs

- Connaître la procédure, l'ensemble des documents à établir pour le compte administratif et les informations à fournir
- Maîtriser la construction du compte administratif
- Savoir déterminer un résultat administratif et arbitrer dans le choix de son affectation

Programme

- La transmission du compte administratif
- Nature des documents à fournir obligatoirement
- Documents complémentaires à fournir ou devant être tenus à disposition
- Contenu des tableaux et du rapport financier
- Le calcul du résultat
- L'affectation du résultat
- Les tableaux de bord
- Dispositions particulières relatives à certaines catégories d'établissements et services

Date(s) & Lieux :

16 février 2018 - Montpellier

5 mars 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et échanges avec les participants.
- Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique.

Intervenant :

Marc PILLON, formateur en gestion des ESMS

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN04****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, COMPRENDRE SES MECANISMES POUR MIEUX LE CONSTRUIRE & METTRE EN ŒUVRE L'ANALYSE FINANCIERE

Contexte

L'utilisation de l'analyse financière, indissociable de la gestion d'une entité économique, est montée en puissance au fil du temps avec la nécessaire maîtrise des investissements publics et son pendant d'un risque accru de mise en difficulté financière des acteurs.

Objectifs

- Les participants disposeront des connaissances de l'analyse financière des établissements sociaux et médico-sociaux et de la capacité de répondre aux obligations en matière d'acceptation des investissements dans le cadre du plan pluriannuel de financement.

Programme

Journée 1 : Les bases de l'analyse financière

- Les équilibres financiers fondamentaux
 - Principes généraux
 - Structures financières possibles
 - Application aux établissements du secteur social et médico-social
- Du bilan comptable au bilan financier
 - Le Fonds de roulement d'investissement
 - Le Fonds de roulement d'exploitation
 - Le besoin en fonds de roulement
 - La trésorerie
- Les variations d'un bilan à l'autre
 - Variations du FRI / Variations du FRE / Variations du BFR
 - Tableau de synthèse des variations

Journée 2 : Le Plan Pluriannuel de financement des Investissements (PPI)

- Cadre réglementaire
- La préparation
 - Principes généraux
 - Recensement des conséquences des opérations antérieures
 - Planification des besoins
- Montage du plan pluriannuel
 - Méthodologie
 - Plan pluriannuel de financement
 - Tableau de surcoûts d'exploitation
 - Analyse du plan

Date(s) & Lieux :

7 & 8 juin 2018 - Montpellier

21 & 22 juin 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, salariés ayant déjà pratiqué l'analyse financière et le PPI

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sur support pratique
- Echanges entre les participants

Pré-requis :

Se munir d'un ordinateur portable durant les deux jours de la session.

Intervenant :

Marc CLOUVEL, expert-comptable et commissaire aux comptes

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN05****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

APPREHENDER LA COMPTABILITE

Contexte

La comptabilité est un système d'information au service de la gestion. Comprendre ses bases, ses principes et ses modalités de fonctionnement est indispensable pour aborder de façon éclairée d'une part, la gestion budgétaire et financière de toute entité économique, d'autre part le dialogue avec les professionnels de la comptabilité (comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes). Dans une période où les tensions financières deviennent de plus en plus prégnantes, une bonne maîtrise des systèmes d'information est indispensable.

Cette formation s'adresse également à des personnels administratifs non comptables auxquels il est parfois demandé de saisir seulement une partie des écritures comptables et qui ressentent le besoin d'inscrire les tâches demandées dans un contexte global et cohérent.

Objectifs

- Permettre à des personnes n'ayant pas à saisir d'écritures comptables d'appréhender les notions générales de la comptabilité
- Pouvoir lire et comprendre les documents comptables
- Établir le lien entre comptabilité et documents administratifs (budget, compte administratif ...)

Programme

- Historique et présentation du cadre
- Les obligations comptables des associations et fondations
- La logique comptable
- Les principes comptables
- L'organisation comptable : comptes, écritures comptables, journaux, livres, balance, inventaire
- Présentation des documents de synthèse : bilan, compte de résultat et annexe

Date(s) & Lieux :

19 & 20 mars 2018 - Montpellier**29 et 30 mars 2018 - Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent**560 € - Non-adhérent**

Public :

Dirigeants salariés et bénévoles, gestionnaires et responsables d'établissement ou service, personnel administratif.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et échanges avec les participants
- Exercices en groupe
- Support pédagogique

Intervenant :

Marc PILLON, formateur en gestion des ESMS

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN06****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

L'EPRD DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Contexte

Outil de la tarification à la ressource, l'état des prévisions de recettes et dépenses (EPRD) est désormais obligatoire dès le 1er janvier 2017 pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD et PUV) ainsi que comme outil du CPOM à compter du 1er janvier 2016 pour les ESMS pour personnes handicapées sous compétence exclusive ou conjointe du DG ARS.

Objectifs

- Connaître le nouveau dispositif réglementaire
- Disposer de connaissances en matière de lecture et de compréhension des EPRD présentés par les ESMS soumis à l'EPRD

Programme

- **Présentation du cadre réglementaire CASF**
 - Aspects juridiques : entrée en vigueur, délais, obligations, modalités de présentation et acceptation de l'EPRD
- **Description des enjeux**
- **Documents obligatoires**
- **Préparation de l'EPRD**
- **Respect des délais et organisation méthodologique**
- **Présentation de l'EPRD (aspects techniques et documents obligatoires)**
- **Examen critique de l'EPRD**

Date(s) & Lieux :

14 & 15 mai 2018 - Montpellier

31 mai & 1er juin 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, contrôleurs de gestion

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et échanges avec les participants
- Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique

Pré-requis :

Connaissance des obligations réglementaires des ESMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI).

Intervenant :

Marc CLOUVEL ou David CAMPOS, experts-comptables

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN07****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION****NOUVEAU**

CONTRACTUALISATION D'UN CPOM DU DIAGNOSTIC A LA NEGOCIATION

Contexte

Les lois d'adaptation de la société au vieillissement, de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 et de modernisation de notre système de santé ont généralisé le CPOM comme outil d'adaptation de l'offre des ESSMS. Les Conseils départementaux et l'ARS réinterrogent les autorisations et habilitations des ESSMS et peuvent leur demander de développer des services nouveaux et de modifier voire transformer leur activité. Il apparaît dès lors fondamental de maîtriser la base juridique des CPOM pour mieux positionner son association et préparer les évolutions à venir des ESSMS.

Objectifs

- Connaître les spécificités réglementaires liées à la contractualisation d'un CPOM
- Développer une méthodologie de travail au vu des outils existants
- Sensibiliser aux aspects stratégiques inhérents à la signature d'une CPOM

Programme

- **Cadre réglementaire des CPOM**
 - Le secteur social et médico-social
 - Le CPOM aujourd'hui
 - Les évolutions à venir
- **La préparation**
 - Principes généraux
 - Recensement des éléments à préparer
 - Les trames de diagnostic appliquées en région
- **Le budget de base ZERO**
 - Méthodologie
 - Plan pluriannuel de financement
 - Tableau des surcoûts d'exploitation
- **La négociation**
 - Eléments stratégiques : identifier ce qui est négociable
 - Affectations de résultats et taux d'évolution
 - Quantification et caractérisation de l'activité

Date(s) & Lieux :

15 novembre 2018 - Montpellier**14 décembre 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, contrôleurs de gestion

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et échanges avec les participants
- Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique

Pré-requis :

Connaissance des obligations réglementaires des ESSMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI).

Intervenant :

Marc CLOUVEL ou **David CAMPOS**, experts-comptables et **Nicolas BLINEAU**, Directeur adjoint de l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18FIN08****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

PANORAMA DES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS

Contexte

Cette formation part du constat d'une mutation en cours des modes de financements des associations, avec une diminution des fonds publics et le développement de nouveaux types de financements (marchés publics, financements privés, ressources propres...). Cette mutation conduit les associations à une diversification de leurs financements et à la mise en place de stratégies de recherche beaucoup plus actives, avec un travail de communication et de veille plus important, et l'impératif de connaître les caractéristiques et modes de fonctionnement d'un nombre plus important d'acteurs.

Objectifs

- Disposer d'un aperçu général de l'ensemble des financements pouvant être mobilisés dans le contexte actuel
- Présenter le tour des possibles mais aussi des contraintes pour chacun de ces financements
- Avoir identifié au moins deux ou trois pistes concrètes de financement à creuser

Programme

- **Les subventions et marchés publics**
 - Définition et spécificités pour les marchés publics
 - Les collectivités territoriales (communes, EPCI, conseils départementaux et régionaux)
 - Les financements d'Etat (subventions secteur social, sanitaire et médico-social / politique de la ville / autres)
 - Les financements européens (présentation générale des différents fonds)
- **Les prêts et ressources bancaires :** solutions de trésorerie et solutions d'investissement (Airdie, BPI, Caisse des Dépôts, dispositifs bancaires...)
- **Développement des ressources propres et fiscalité**
 - Les financements privés
 - Le mécénat : une ressource multiforme
 - La reconnaissance d'Intérêt Général
 - Deux types d'acteurs du mécénat : fondations et fonds de dotation
 - Nouvelles formes de mécénat (micro-don, financement participatif...)
- **Bilan : quels financements envisagés ?**

Date(s) & Lieux :

15 mars 2018 - Montpellier**12 avril 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Dirigeants salariés et bénévoles, gestionnaires et responsables d'établissement ou service.

Méthodes pédagogiques :

- Apport de connaissances et diaporama transmis aux participants
- Echanges avec les participants
- Partage d'outils

Intervenant :

Estelle RAYNAUD, conseillère et formatrice à l'ACEGAA

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18PP01****PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS DANS L'INTERVENTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Contexte

Objet de travail autant que de réflexions et débats, le secret professionnel constitue surtout un levier de la relation entre les professionnels et le public des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. L'extension continue du nombre de professionnels soumis au secret et les ouvertures au partage possible d'informations (« secret partagé ») rendent nécessaire la compréhension et la maîtrise du cadre législatif.

Touchant aux questions de pouvoirs, de professionnalité de chacun ou encore de respect des personnes accueillies, le secret et le partage d'informations sont au cœur de tensions dans la société et dans les institutions. La prise de risque et la responsabilité des professionnels de premier contact avec les personnes obligent à définir avec les cadres et dirigeants des lignes claires, légales et conformes aux valeurs du secteur.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et de ses évolutions
- Permettre de cerner les enjeux éthiques qui traversent les questions touchant au secret professionnel et à la circulation des informations à caractère confidentiel
- Attirer leur vigilance sur les risques encourus

Programme

- **Le secret professionnel**
 - Ses fondements
 - Distinguer secret, confidentialité, réserve, discrétion
 - Secret médical, secret de l'instruction, secret des sources : clarifications
- **Le partage d'informations**
 - Les conditions selon les contextes
 - La demande d'informations par un tiers extérieur
 - La participation à des instances extérieures
 - La question du témoignage devant une autorité judiciaire
- **Autour du secret : les points de tension**
 - En interne, en externe
- **Les outils : principes déontologiques, charte**
- **Ethique du secret et du partage**

Date(s) & Lieux :

26 mars 2018 - Montpellier

14 mai 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques sur support écrit
- Echanges avec et entre les participants
- Cas pratiques
- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions préalables

Intervenant :

Laurent PUECH, assistant social, formateur spécialisé sur les thèmes de la responsabilité et du secret professionnel

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18PP02****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

LES ECRITS PROFESSIONNELS

Contexte

Transmettre une information, un message, aider à la décision sont autant de situations dans lesquelles les professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux peuvent se trouver confrontés. Les écrits engagent les professionnels et leur institution tant au niveau légal, éthique que déontologique. Il s'agit de permettre aux participants de repérer leurs capacités et de travailler à acquérir de nouvelles compétences à l'observation et à la rédaction.

Objectifs

- Renforcer chez les professionnels leurs exigences qualitatives à l'égard de leurs écrits pour permettre la mise en place effective du droit d'accès pour l'usager à tout document le concernant
- Maîtriser l'écrit dans une logique d'outil au service de toute une équipe et au service des personnes accompagnées
- Faciliter l'écriture des rapports, des synthèses, des bilans
- Acquérir des méthodes de rédaction en fonction du type d'écrit à produire et des personnes à qui il est destiné

Programme

- L'écrit en tant que mode de communication
- L'écrit d'informations, le recueil des données nécessaires à l'établissement d'un bilan
 - Observation ou jugement ?
 - Rendre compte des faits observés
 - Décrire une situation
 - Développer, synthétiser
- La sélection et le classement des informations
 - Savoir classer les faits, créer des rubriques
 - Le journal de bord
 - La sélection des informations à transmettre
- Les opérations d'analyse et de synthèse
 - Saisir les liens et rapports entre différents groupes de faits observés
 - Elaborer un point de vue professionnel
 - Aller des observations à l'analyse puis à la synthèse
- La structuration de l'écrit et sa lisibilité

Date(s) & Lieux :

5 & 6 mars 2018 - Montpellier**9 & 10 avril 2018 - Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent**560 € - Non-adhérent**

Public :

Responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales, équipes éducatives et soignantes.

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenant :

Sandra CHEHAB, psychologue clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18PP03****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

INSTAURER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE AUPRES DES USAGERS

Contexte

En écho aux demandes récurrentes des usagers, les législations successives et parallèlement le développement de « bonnes pratiques » ont positionné les usagers au cœur des institutions médico-sociales.

L'utilisateur, acteur de son accompagnement, doit pouvoir participer activement aux décisions qui le concernent et qui intéressent le cadre dans lequel il évolue.

A ce titre, les institutions doivent créer et assurer les conditions suffisantes à la participation de l'utilisateur.

Objectifs

- Connaître l'environnement politique et réglementaire de la participation
- Partager les pratiques et les expériences de terrain
- Déterminer ensemble les facteurs de réussite d'une démarche participative
- Focus sur deux instances participatives : le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées (CCRPA) et le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Programme

- **Les principes de la participation**
 - Qu'entend-on par participation ?
 - Les 4 stades de la participation ?
 - D'où vient la participation ?
 - Quels enjeux pour la participation ?
 - Les avantages à la participation des usagers
 - Les freins identifiés dans les pratiques
- **L'environnement politique et réglementaire de la participation**
 - La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale : place des usagers et outils (Charte des droits et libertés, Contrat de séjour, Conseil de la vie sociale...)
 - La participation des personnes en situation d'exclusion aux politiques publiques et l'exemple du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées
- **La mise en œuvre d'une dynamique participative**
 - L'animateur au service de la diversité individuelle
 - Boîte à outils : expérimentation et échanges autour des pratiques participatives

Date(s) & Lieux :

13 septembre 2018 - Montpellier

18 octobre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Directeurs, cadres intermédiaires, travailleurs sociaux

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques sur support écrit
- Echanges avec et entre les participants

Intervenant :

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



**18PP04****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

CONDUIRE UN PROJET D'ETABLISSEMENT

Contexte

Le projet d'établissement / de service, est un des "documents source" constituant également le premier des « référentiels » pour les professionnels. Il vise, en effet, à traduire et décliner dans un langage et des dispositifs techniques, les orientations politiques structurant le projet institutionnel. Sa formalisation a pour objectifs de donner un sens à l'accompagnement et d'être un support de l'interrogation des pratiques. De manière concrète, il explicite et formalise des éléments de positionnement (principes d'intervention, valeurs, philosophie de l'action...), définit les publics accompagnés dans leurs capacités, problématiques, attentes... et leurs besoins d'accompagnement qui sont traduits dans une offre d'accompagnement ainsi que des modalités d'organisation. Il constitue un support à l'élaboration des projets personnalisés. Articulé au processus d'évaluation, il participe d'une démarche continue d'interrogation/adaptation/amélioration des pratiques et des activités.

Objectifs

- Appréhender la notion de projet d'établissement dans ses différentes dimensions et sa dynamique
- Articuler le projet avec les démarches d'évaluation des activités et de la qualité des prestations
- Concevoir une démarche d'élaboration ou d'actualisation du projet

Programme

- **L'environnement et le contexte :** Les enjeux d'élaboration, de formalisation, de participation, de valorisation...
- **La notion de projet d'établissement ou de service :** approche réglementaire.
- **Les différents niveaux de projet et leurs articulations :** Liens entre projet associatif et projet d'établissement / service (notion de "projet institutionnel »), projet d'établissement et projets personnalisés
- **Le contenu du projet : propositions de trames**
Missions et public accompagnés / Principes / valeurs et références / Finalité/utilité sociale / Offres de service et d'accompagnement / Organisation, fonctionnement, procédures...
- **Projet d'établissement et démarches d'évaluation**
Liens entre référentiel d'évaluation et projet d'établissement / Les résultats de l'évaluation et l'actualisation des projets / Intégrer les références de bonnes pratiques / La notion de système documentaire
- **La démarche d'élaboration ou d'actualisation du projet**
Comité de pilotage et groupes de travail (participation) / Liens avec le Conseil d'administration / Communication interne / externe / Validation et restitution du projet / Fiches-action et tableau de bord de suivi (en articulation avec les plans d'amélioration issus des évaluations internes et externes)

Date(s) & Lieux :

5 juin 2018 - Montpellier**19 juin 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Directeurs, cadres intermédiaires, travailleurs sociaux, autres intervenants sociaux

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques sur support écrit
- Echanges avec et entre les participants

Intervenant :

Benjamin LILLIER, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18PP05

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

NOUVEAU

CADRES INTERMEDIAIRES : ANALYSEZ VOS PRATIQUES

Contexte

Dans un contexte institutionnel en pleine mutation, les chefs de service sont aujourd'hui chargés de mettre en oeuvre les transformations du secteur quant aux modalités de prise en charge, à l'organisation des activités, à la répartition des missions entre les différents professionnels. Ces évolutions viennent s'ajouter à des tensions inhérentes à la position d'entre-deux. L'activité des cadres intermédiaires vise en effet à concilier la vie quotidienne des usagers, les conditions d'exercice des professionnels et la réponse aux injonctions institutionnelles qui pèsent sur l'ensemble du secteur. Leur forte mobilisation et la puissance des questions posées par une mission complexe nécessite d'offrir un espace de réflexivité à ces professionnels, tout en développant leurs compétences analytiques. A partir de situations singulières apportées par les participants et grâce au partage avec des professionnels qui vivent des situations semblables, l'analyse des pratiques professionnelles permet de faire un pas de côté et facilite la prise de décision

Objectifs

- Ouvrir un espace de partage et d'élaboration, où confidentialité et bienveillance sont de mises
- Proposer aux participants une méthode d'analyse collective des situations, située sur différents registres (individuel, collectif, organisationnel, institutionnel...)
- Travailler sa réflexivité pour mieux repérer les tensions spécifiques à la position d'entre-deux
- Dénouer des conflits, surmonter des obstacles ou simplement apaiser des tensions

Déroulé-type

- Choix d'une situation avec les participants
- Présentation de la situation par un membre du groupe
- Questions factuelles
- Hypothèses d'analyse formulées par le groupe
- Nouveau temps de parole de la personne qui a présenté la situation
- Élargissement de la réflexion et recherche de solutions

Au début de chaque séance, retour sur la situation évoquée la fois précédente.

Date(s) & Lieux :

25 janvier*, 13 février, 20 mars, 13 avril,
18 mai & 12 juin 2018 (Matinées) -
Montpellier

* Se tiendra exceptionnellement l'après-midi

Formation délocalisable en fonction
des inscriptions

Durée :

3 jours sous forme de 6 demi-journées
– 21 heures

Tarifs :

650 € - Adhérent
840 € - Non-adhérent

Public :

Cadres intermédiaires

Méthodes pédagogiques :

- Co-construction des connaissances : réflexion collégiale, échanges de points de vue et hypothèses sous le regard tiers de l'intervenant.
- Analyse clinique sur la base de situations vécues par les professionnels
- Démarche étalée enrichie par une réflexion et analyse partagées

Intervenant :

Lise VORGY, psychosociologue
clinicienne

En fonction des besoins des participants, le

*En raison de la fréquence et de la durée des sessions, nous invitons les stagiaires
proches du bassin montpelliérain à s'inscrire de manière privilégiée.*

La thématique peut aussi être délocalisée en fonction de la provenance des stagiaires désireux de s'inscrire.





18PP06

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

NOUVEAU

GERER SON STRESS & PREVENIR L'EPUISEMENT PROFESSIONNEL

Contexte

Le stress chronique est une source réelle de perte de confiance en soi et de mal-être au travail. Afin de développer ses ressources et de maintenir ses capacités et son bien-être au quotidien, il est essentiel de comprendre les mécanismes du stress et de l'épuisement professionnel afin de mieux s'en préserver.

Objectifs

- Acquérir des outils concrets pour gérer son stress professionnel au quotidien
- Comprendre et analyser la vulnérabilité des professionnels de la relation d'aide face au stress et au risque d'épuisement professionnel
- Savoir mieux communiquer en équipe lors de stress
- Mettre en place des techniques de prévention de l'épuisement professionnel

Programme

- Comprendre les notions de stress et d'épuisement professionnel
 - Définition et distinction des notions
 - Les sources et les mécanismes du stress et de l'épuisement professionnel
 - Les professionnels du soin et de l'action sociale face à l'épuisement professionnel
- Agir sur les facteurs individuels du stress
 - La vulnérabilité individuelle
 - La prise de recul dans des situations stressantes
 - Modifier ses schémas de réaction
- Réguler son stress dans son quotidien professionnel
 - La gestion des émotions générées par le stress
 - Les techniques rapides de gestion du stress
 - La récupération après une situation stressante
 - Le lâcher prise
- Mieux communiquer en équipe en situation de stress
 - Les grands principes de la communication
 - La communication non verbale
 - La communication assertive
 - La communication positive
- Mettre en place des stratégies individuelles à long terme pour prévenir l'épuisement professionnel
 - Le lâcher prise et les différentes pratiques (relaxation, sophrologie, méditation...)
 - L'équilibre général
 - La contractualisation avec soi-même

Date(s) & Lieux :

20 & 21 septembre 2018 - Montpellier

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent
560 € - Non-adhérent

Public :

Tout public

Méthodes pédagogiques :

- Brainstorming
- Echanges
- Réflexions en groupe et en sous-groupe
- Pratiques de différentes techniques de détente rapide et de gestion des manifestations du stress
- Jeux (« Serious games »), mises en situations
- Apports et éclairages théoriques avec support visuel et capsules vidéos

Intervenant :

Hélène FAUCON-MARTIN, formatrice consultante, ancienne cadre de Santé, sophrologue

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





18PP07

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

PROTECTION DES PERSONNES & DROITS DES USAGERS DANS LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Contexte

Le législateur prévoit des dispositions concernant les droits, l'assistance, l'accompagnement social et la protection des personnes que ce soit en institution ou à domicile.

La loi affirme et promeut les droits et libertés individuelles des usagers.

L'usager passe du statut d'objet de droit à sujet de droit et se voit reconnaître des droits fondamentaux (dignité, respect de la vie privée, sécurité) mais également des droits essentiels spécifiques aux usagers (confidentialité des informations, droit à l'information, accès au dossier).

Il est primordial que les professionnels du secteur social et médico-social connaissent et maîtrisent les textes fondamentaux consacrant les droits des usagers et les dispositions du code civil assurant la protection des plus vulnérables notamment des plus âgés.

Objectifs

- Maîtriser les textes fondamentaux du secteur social et médico-social dans le domaine du handicap et de la gérontologie
- Connaître les dispositions spécifiques du droit civil concernant les personnes vulnérables
- Echanger des analyses, des témoignages et expériences

Programme

- **Présentation synthétique des textes fondamentaux consacrant les droits des usagers**
 - *Loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*
Présentation de la genèse de la loi, des apports et des différents outils.
 - *Loi du 11 février 2005 sur le handicap*
Présentation des apports de la loi au niveau de la compensation du handicap, de la scolarité, de l'emploi, de l'accessibilité et du rôle et missions de la MDPH.
 - *Loi du 05 mars 2007 sur la protection juridique des majeurs*
Présentation des différentes mesures et procédures concernant la tutelle, la curatelle, la sauvegarde de justice, le mandat de protection future et l'habilitation familiale.
 - *Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015*
Présentation de la réforme de l'APA, des nouvelles dispositions concernant les proches aidants, la personne de confiance et le contrat de séjour.
- **Echanges avec les participants sur les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la pratique**

Date(s) & Lieux :

21 juin 2018 - Montpellier

13 avril 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Professionnels du secteur social et médico-social, responsables des services et structures, cadres intermédiaires, professionnels du terrain et personnels administratifs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances.
- Echanges avec les participants sur les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la pratique.

Intervenant :

Myriam TAROUDJIT, juriste

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP08****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

DROITS DES USAGERS, ADAPTEZ VOS OUTILS

Contexte

Au-delà des obligations posées par les lois de 2002, la loi ASV et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les établissements et services sont tenus de formaliser et mettre en place des outils pour une effectivité du droit des usagers. Comment adapter les outils qui encadreront les relations entre la structure et la personne accompagnée en conciliant dispositions réglementaires et spécificités de la structure dans le respect des personnes ?

Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux du cadre légal concernant les droits des usagers du secteur médico-social
- Analyser les obstacles à la reconnaissance et promouvoir les bonnes pratiques de respect de ces droits
- Permettre de formaliser et/ou d'actualiser ses outils

Programme

- **Apport théorique : les dispositions juridiques fixant les droits des usagers**
- **Apport pratique : les outils et procédures dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM**

Livret d'accueil / Contrat de séjour / Règlement de fonctionnement / Projet d'établissement / Conseil de la vie sociale

- **Quelle méthodologie mettre en œuvre ?**

Qu'ils soient formalisés, en cours de formalisation ou nécessitent une actualisation, un large temps sera consacré aux échanges de pratiques et à la co-construction pour faciliter l'élaboration et la rédaction des outils abordés.

Nous invitons les stagiaires à apporter les outils finalisés ou en cours d'écriture au sein de leurs structures.

Date(s) & Lieux :

5 juillet 2018 - Montpellier

15 mai 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Directeurs, chefs de service, travailleurs sociaux

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances.
- Echanges avec les participants sur les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la pratique.
- Cas pratiques

Intervenant :

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP09****PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS VULNERABLES

Contexte

La Loi 2007-308 du 5 mars 2007 a réformé la protection juridique des majeurs, avec l'ambition de donner une place plus importante aux personnes protégées ainsi qu'à leur famille. Ce texte, entré en application le 1^{er} janvier 2009, est venu créer de nouvelles mesures (telles que la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ), ainsi que le mandat de protection future. Il intègre parmi les établissements et services sociaux et médico-sociaux - entrant dans le champ d'application de la Loi 2002-2 du janvier 2002 - les services mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs (anciennement appelés « gérants de tutelles »), renforce certaines obligations (aussi bien en matière de formation des professionnels intervenant auprès des majeurs protégés que de contrôle des différentes mesures), et supprime la saisine d'office du juge des tutelles,

Aussi, il paraît nécessaire de s'approprier les enjeux de ce texte, ses principales dispositions et d'échanger sur les impacts de sa mise en œuvre au regard de l'autonomie des majeurs protégés.

Objectifs

- Acquérir les connaissances relatives au dispositif actuel de protection juridique des majeurs vulnérables
- Appréhender les évolutions liées à l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 du 5 mars 2007
- Echanger des analyses, des témoignages et expériences

Programme

- Rappel historique du cadre légal de la protection juridique
- La réforme issue de la loi 2007-308 du 5 mars 2007
- Les différentes mesures de protection juridique
- Les conditions d'ouverture des mesures
- La saisine du juge des tutelles et le signalement au Procureur
- Le financement des mesures
- Les droits du majeur protégé
- Droit médical (consentement aux soins, vaccination, avortement...)
- Droit de la famille (filiation, mariage, divorce des majeurs protégés...)

Date(s) & Lieux :

22 mars 2018 - Montpellier

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent
350 € - Non-adhérent

Public :

Professionnels du secteur social et médico-social, responsables des services et structures, cadres intermédiaires, professionnels du terrain et personnels administratifs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Echanges avec les participants sur les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans la pratique
- Regards croisés sur les modifications engendrées par l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 du 5 mars 2007

Intervenant :

Myriam TAROUDJIT, juriste

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP10****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

APPROCHE DES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES CHEZ LA PERSONNE AGÉE

Contexte

Il s'agit de permettre à l'équipe d'un EHPAD travaillant en lien avec des personnes âgées démentes et ou atteintes d'un certain nombre de pathologies psychiatriques, de mieux connaître son public, de mieux analyser le parcours de vie des personnes et surtout de prendre en charge avec plus de discernement et de professionnalisme les troubles du comportement inhérents à ces différentes polypathologies.

Objectifs

- Permettre aux participants de mieux connaître les différentes pathologies psychiatriques
- Identifier les attitudes relationnelles à privilégier dans le cadre d'un travail d'équipe et d'une prise en charge en réseau
- Mieux définir, comprendre et faire avec les troubles du comportement

Programme

- Le vieillissement normal, le vieillissement pathologique
- La démence, les déments
- Les différentes maladies psychiatriques et leur prise en compte dans un tableau clinique chez la personne âgée
- Les troubles du comportement et la gestion de la violence
- Comment gérer l'agressivité des résidents dans une compréhension globale et dynamique des symptômes
- Comment dépasser les symptômes et travailler avec, comment gérer son propre trouble face à la maladie de l'autre
- Comment travailler sur le bien-être et le projet de vie global de la personne sans la limiter à son handicap ou ses symptômes
- L'errance, sa compréhension, sa prise en compte
- La cohabitation entre les différentes personnes accueillies

Date(s) & Lieux :

17 & 18 septembre 2018 - Montpellier**8 & 9 octobre 2018 - Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent**560 € - Non-adhérent**

Public :

Responsables associatifs, cadres intermédiaires, équipes éducatives et soignantes

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants.
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenant :

Sandra CHEHAB, psychologue clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP11****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

APPROCHE DES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES POUR UN PUBLIC EN DIFFICULTES SOCIALES

Contexte

Il s'agit de permettre à des personnes travaillant en lien avec des personnes en difficulté sociale, errantes, sans domicile fixe, avec des addictions et ou atteintes d'un certain nombre de pathologies psychiatriques, de mieux connaître son public, de mieux analyser le parcours de vie des personnes et surtout de prendre en charge avec plus de discernement et de professionnalisme les troubles du comportement inhérents à ces différentes polypathologies.

Objectifs

- Permettre aux participants de mieux connaître les différentes pathologies psychiatriques
- Identifier les attitudes relationnelles à privilégier dans le cadre d'un travail d'équipe et d'une prise en charge en réseau
- Mieux définir, comprendre et faire avec les troubles du comportement

Programme

- Les différents parcours, les crises existentielles et le trajet traumatique des individus
- L'errance, sa compréhension, sa prise en compte
- La dépendance et l'addiction
- Réflexion sur la question du domicile et de l'abri et travail sur l'impact de leurs pertes dans la vie
- Les différentes maladies psychiatriques et leur prise en compte dans un tableau clinique chez la personne accompagnée
- Les troubles du comportement et la gestion de la violence
- Comment gérer l'agressivité des individus dans une compréhension globale et dynamique des symptômes
- Comment dépasser les symptômes et travailler avec. Comment gérer son propre trouble face à la maladie de l'autre
- Comment travailler sur le bien être et le projet de vie global de la personne sans la limiter à son handicap ou ses symptômes
- La cohabitation entre les différentes personnes accueillies
- Les différents réseaux éducatifs, sociaux, culturels et sanitaires

Date(s) & Lieux :

24 & 25 septembre 2018 - Montpellier**19 & 20 novembre 2018- Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

**430 € - Adhérent
560 € - Non-adhérent**

Public :

Responsables associatifs, cadres intermédiaires, équipes éducatives et soignantes.

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenant :

Sandra CHEHAB, psychologue clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.





18PP12

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Contexte

Que l'on travaille avec des enfants, des adultes ou des personnes âgées, la place de la famille est souvent centrale dans la prise en charge. Comment comprendre cette place nécessaire ? Comment accompagner les proches à trouver une posture juste : contenante mais pas intrusive, respectueuse de l'institution et garante de l'espace privé.

Objectifs

- Permettre aux professionnels de réfléchir et de croiser leurs expériences de travail avec les familles
- Comprendre le nécessaire travail avec les familles, soit pour maintenir le lien ou au contraire pour supporter la distanciation
- Repérer les limites professionnelles dans le lien avec les familles
- Comprendre les familles absentes

Programme

- La place de la famille au sein des institutions au fil de l'évolution de la prise en charge
- Les différentes conceptions du travail avec la famille
- Les différents outils théoriques de travail sur et avec la famille
- Les générations renversées et la problématique de la responsabilité de l'autre
- La place du deuil et de la mort dans l'inconscient familial
- La famille, l'équipe, l'institution, le groupe... : les nombreuses entités contenantes qui se croisent pour accompagner les personnes accueillies

Date(s) & Lieux :

12 et 13 mars 2018 - Montpellier

4 & 5 juin 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales, équipes éducatives et soignantes.

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants. Utiliser au maximum l'observation de terrain pour construire en groupe une pratique professionnelle nouvelle
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenants :

Sandra CHEHAB, psychologue clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18PP13****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

LE DEUIL ET LA MORT EN INSTITUTION

Contexte

Quitter, se séparer, mourir sont des épreuves souvent présentes dans les institutions. Il s'agit ici d'interroger la question de la perte pour le résident mais aussi pour les professionnels et l'équipe. Comment gérer des ruptures et des deuils ? Comment aider à les vivre ? Il s'agit ici d'une réflexion sur le départ, la fin, l'évolution, plutôt qu'une réflexion traditionnelle sur l'accompagnement en fin de vie.

Objectifs

- Le travail de deuil et de séparation, comment le comprendre pour mieux l'accompagner
- Comprendre les processus mortifères propres aux collectifs et aux institutions
- Echanger sur les différentes morts rencontrées dans les institutions (mort naturelle, accident, suicide, pathologie...) et envisager leurs impacts sur les personnes accueillies et les équipes
- Apprendre à travailler avec la présence de la mort et des différents deuils inhérents à la condition humaine

Programme

- Apports théoriques sur le deuil, la séparation, la perte
- Les différentes conceptions culturelles de la mort et leurs enseignements pour apprendre à faire des deuils
- Les représentations de la mort : les contours de l'abîme. Penser la mort pour pouvoir la vivre
- L'impact des ruptures et des deuils sur l'activité désirante du sujet
- L'importance des rituels et des signes qui jalonnent le deuil
- La gestion de la mort en équipe

Date(s) & Lieux :

5 & 6 février 2018 - Montpellier**12 & 13 février 2018 - Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent**560 € - Non-adhérent**

Public :

Responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales, équipes éducatives et soignantes.

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants. Utiliser au maximum l'observation de terrain pour construire en groupe une pratique professionnelle nouvelle
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenants :

Sandra CHEHAB, psychologue clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION





18PP14

PRATIQUES PROFESSIONNELLES



L'INTIME DANS LES INSTITUTIONS : CORPS, SEXUALITE ET DESIR

Contexte

L'intime dans les institutions reste encore souvent tabou. Il s'agit dans ces deux journées de formation d'ouvrir la réflexion sur la question du privé et celle du public. Sur celle du corps institutionnel et du corps intime. Le caché et l'exhibé. La sexualité n'étant qu'un point d'appui pour échanger sur les questions de désir, d'épanouissement et de créativité. Dans cette formation nous tenterons de permettre une réflexion sur les enjeux du personnel au cœur du collectif des institutions.

Objectifs

- Permettre au personnel des établissements du sanitaire et du médico-social de comprendre le sens et les enjeux de la dimension cachée des individus qu'ils accompagnent
- Permettre de préserver l'intimité des personnes même dans les actes de soin intrusifs
- Réfléchir à la place de la sexualité dans les institutions et échanger sur les moyens de ne pas nier celle des personnes dépendantes, âgées ou handicapées
- Comprendre comment le corps nous donne une pensée et permettre que la place du corps dans le prendre soin soit toujours respectueuse et réfléchie

Programme

- Le corps, le toucher et l'éprouvé
- Comment prendre soin avec tact
- La sexualité et la place de la libido dans l'économie psychique de tout sujet
- La symbolique de la porte : fermée, ouverte, entre-ouverte
- L'intimité, la pudeur, l'exhibition : comment notre corps parle de notre histoire
- Travail d'équipe et codes communs pour le respect de l'intimité des personnes

Date(s) & Lieux :

12 et 13 novembre 2018 - Montpellier

3 & 4 décembre 2018 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Responsables associatifs,
gestionnaires d'associations et de
structures sanitaires, sociales et
médico-sociales, équipes éducatives
et soignantes

Méthodes pédagogiques :

- La démarche de pédagogie active permettra une interaction permanente entre les participants, les formateurs et les contenus de formation. La réflexion et l'implication personnelle des participants est la base du travail de groupe
- Travail sur les outils et situations apportés par les participants
- Travail sur les représentations
- Apports de connaissances
- Documentation écrite et audio visuelle
- Exercices et mise en situation
- Etudes de cas

Intervenants :

Sandra CHEHAB, psychologue
clinicienne et formatrice

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP15****PRATIQUES PROFESSIONNELLES****NOUVEAU**

L'INTERCULTURALITE DANS LA RELATION D'AIDE OU DE SOIN

Contexte

Les professionnels du soin et du social sont aujourd'hui régulièrement confrontés à la différence culturelle dans leurs pratiques. La différence, réelle ou supposée, des normes, des valeurs, des cadres de références de chacun peut alors engendrer des incompréhensions ou des malentendus. Dans ce contexte, les professionnels ont besoin de mieux comprendre la dynamique de la migration, ainsi que les différents mécanismes portés par la rencontre avec la différence de l'autre. L'enjeu est alors de pouvoir mieux communiquer et comprendre l'autre (et soi-même dans la relation à l'autre), en adaptant sa posture et sa pratique professionnelle.

Objectifs

- Mieux comprendre les problématiques liées à la migration et l'exil
- Analyser et repenser sa posture professionnelle face à la différence culturelle
- Acquérir des éléments de connaissance et de méthodologie dans le champ de l'interculturalité

Programme

- Quelques concepts
 - Construction en commun de notions telles que la culture, l'identité, l'acculturation, l'intégration...
- La problématique de la migration ou de l'exil
 - Une expérience subjective de rupture avec ses conséquences psychiques, sociales, familiales...
 - S'adapter : un processus de réaménagement identitaire et ses différents déterminants
 - La prise en compte de cette dynamique dans l'accompagnement du public
- Le travail relationnel avec un autre différent culturellement
 - Comment travailler avec la « barrière de langue » ?
 - Les effets de l'interculturalité dans la relation. Déconstruction des « obstacles » tels que les stéréotypes, l'ethnocentrisme... et d'autres mécanismes inhérents au rapport à l'altérité
 - Confrontations des représentations autour de quelques grands axes de variabilité culturelle : l'organisation familiale, la religion, la représentation de la maladie, les rapports hommes/femmes, le rapport au temps...
 - Confrontation des pratiques avec le cadre institutionnel, comment se positionner ?
- La « compétence » ou « démarche » interculturelle
 - L'exemple de l'approche de Cohen-Emerique : la décentration, la compréhension du système de l'autre, la négociation-médiation
 - Articulation avec d'autres concepts du travail social
 - Travail sur des situations rencontrées par les participants

Date(s) & Lieux :

13 & 14 septembre 2018 - Montpellier**14 & 15 juin 2018 - Toulouse**

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent**560 € - Non-adhérent**

Public :

Responsables associatifs, chefs de service, équipes éducatives et soignantes.

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active et participative, où les contenus sont articulés à l'expérience du formateur et des participants
- Apports théoriques illustrés d'exemples, jeux, travaux en groupes et études de situations rencontrées par les participants.

Intervenants :

Nicolas DAVAZE, psychologue clinicien interculturel

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2018
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION



**18PP16****PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

LA GRILLE AGGIR

Contexte

Cette formation vise à apporter aux participants une aide méthodologique à la cotation de la « grille AGGIR », outil permettant d'évaluer l'autonomie d'une personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Elle est destinée aux médecins, infirmiers, aides-soignants ainsi que toutes personnes aidant les patients (ou résidents) dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Objectifs

- Maîtriser l'outil « grille AGGIR », outil permettant d'évaluer l'autonomie d'une personne âgée
- S'approprier les modalités d'évaluation
- Savoir coter chaque item de la grille AGGIR dans le respect des modalités prévues par le décret n° 2008-821 du 21 août 2008 (relatif au remplissage de la grille nationale AGGIR)

Programme

- Définition de la dépendance
- Analyse de la perte d'autonomie
- Les conditions de l'évaluation de la dépendance à l'aide de la grille AGGIR
- Les dix-sept items analysés par la grille AGGIR
- La cotation et l'utilisation des adverbess : « spontanément », « correctement », « habituellement » et « totalement »
- Détermination des Groupes Iso Ressources
- Etude de cas théoriques et application à des situations propres à l'établissement

Date(s) & Lieux :

19 juin 2018 - Montpellier**16 octobre 2018 - Toulouse**

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

180 € - Adhérent**350 € - Non-adhérent**

Public :

Personnel médical, soignants.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants

Intervenants :

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.



**18PP17****PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

ELABORER & EVALUER VOTRE PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE (PMS)

Contexte

L'application du PMS est une organisation intra établissement qui doit répondre aux exigences réglementaires, normatives et aux guides de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaires. Le PMS s'intègre dans une démarche globale d'agrément sanitaire, de certification, d'accréditation, de qualité et de gestion des risques.

Objectifs

- Lutter contre les toxi-infections alimentaires
- Comprendre et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité afin de sécuriser la fonction alimentation :
 - savoir identifier les points critiques de danger
 - mettre en place une organisation appropriée, sa traçabilité et son suivi
- Contribuer à la prise en charge du patient, du résident, des familles et des accompagnants
- Etre formé à présenter lors des contrôles de la DDPP un dossier PMS en bonne et due forme et à jour et répondre à l'évaluation et aux contrôles de la DDPP (ex DSV).

Programme

JOURNEE 1

- Historique
- Contexte réglementaire
- Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- La méthode HACCP
- Les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Les 5 M

JOURNEE 2

- Les allergènes
- Les mises à jour administratives
- L'évaluation du PMS par l'audit de vérification
- La gestion de crise en cas de TIAC (toxi-infections alimentaires)
- Relations avec : CLIN, CLAN, CHSCT....

Date(s) & Lieux :

3 & 4 septembre 2018 - Montpellier

17 & 18 septembre - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

430 € - Adhérent

560 € - Non-adhérent

Public :

Responsables associatifs, cadres intermédiaires, toute personne impliquée dans cette démarche

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques : exposés, diaporamas...
- Echanges d'expériences, exercices...
- Applications interactives concernant la mise en œuvre sur les différents postes de fabrication (du magasinier au personnel des services).

Intervenant :

Claude MARHUENDA, formateur et consultant

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.





BULLETIN D'INSCRIPTION

"UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DEVELOPPER LES SOLIDARITES"

Le bulletin d'inscription est à compléter et retourner : Par mail : formation@uriopss-occitanie.fr Par voie postale : URIOPSS Occitanie 420 allée Henri II de Montmorency CS 19554 - 34961 Montpellier cedex 2	Code Formation	
	Date de la formation	
	Intitulé de la formation	
	Numéro adhérent	
	Convention collective appliquée	
Coordonnées de la structure (nom, adresse téléphone)		

Nom	Prénom	Fonction

Adresse mail pour transmission des documents de formation (convention/convocation)	
Nom et adresse mail pour transmission des documents comptables	

Afin que nous puissions axer le contenu de cette formation sur vos problématiques spécifiques, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions en amont :

Date
Signature et cachet

Conditions générales de prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions générales des prestations de formation, annexées au catalogue de formation et dont j'ai pris connaissance.

Ces conditions sont disponibles sur demande et sur le site internet www.uriopss-occitanie.fr





ORGANISATION GENERALE DES STAGES

N° d'agrément formation : 91 34 00139 34

NOS OFFRES DE FORMATION

DES FORMATIONS INTER-ETABLISSEMENTS

Dispensées dans les locaux de l'URIOPSS Occitanie, elles permettent l'échange de connaissances et de pratiques entre stagiaires venant d'établissements et services différents.

DES FORMATIONS INTRA-ETABLISSEMENT

A votre demande, des actions de formations adaptées et construites sur la base des programmes de formations INTER.

Au vu des besoins exprimés ou des inscriptions, l'URIOPSS Occitanie pourra proposer des sessions de formation délocalisées, en INTER ou en INTRA-associatif.

◆ CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS DE FORMATIONS

Disponibles en ligne sur www.uriopss-occitanie.fr rubrique FORMATION

◆ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Tél 04 67 52 51 29 - formation@uriopss-occitanie.fr

◆ LIEU

Sauf indication contraire, les formations sont dispensées :

Sur Montpellier, au siège de l'URIOPSS Occitanie
420 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

Sur Toulouse, au sein de la Résidence Anadyr
108 route d'Espagne
31100 Toulouse

N'hésitez pas à consulter notre offre de formation sur www.uriopss-occitanie.fr

